

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de **CRUZILLE**  
**Séance du 02 juillet 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 9  
Date de la convocation : 21 juin 2016

L'an deux mil seize et le 2 juillet, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Sandrine DUTARTRE. Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Christophe POINT, Cédric CREMONA, Thibaut GUILLEMAUD.

Excusés : Mme Karine RATTEZ et M. Jean-Christophe BALDASSINI

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

**Point sur les commissions :**

- x *Commission bâtiments* : La reprise du caniveau de la fontaine place Edgar Ponthus a été faite fin juin par l'entreprise Jannet. Les placards des archives exécutés par l'entreprise Barraud sont installés. M. Crémona explique que M. Jannet établira deux devis, dont un participatif, à Cruzille Patrimoine pour la réfection du four à pain sur l'espace Liberté.
- x *Commission environnement et cadre de vie* : Mme Dutarte explique que les plantations ont eu lieu le 5 mai et l'après midi une randonnée des fleurs a été organisée pour les enfants, autour de la commune. Certains massifs ont été plantés en prairies fleuries. Le tonneau à l'entrée du village côté Martailly sera déplacé. Le désherbage des massifs aura lieu courant juillet.
- x *Commission communication* : M. Renard présente les statistiques du site internet : 88 visites /jour en moyenne en juin. Le thème du prochain bulletin sera défini lors de la prochaine réunion de la commission. Des photos seront transmises au site Wikipédia pour mise à jour de l'article sur Cruzille.
- x *Commission jeunesse* : M. Crémona explique que 3 matchs de foot ont été joués. La retransmission de la coupe d'Europe de foot n'a pu avoir lieu en raison de problèmes techniques trop importants.
- x *Commission animation* : Mme Chapuis expose que lors du rallye deux buvettes ont été mises en place, une réunion pour faire le bilan de cette opération est prévue mercredi 6 juillet. Le repas du village s'est très bien déroulé malgré la météo. Le repas des anciens aura lieu en septembre.
- x *Commission voirie* : M. Moine annonce que l'entreprise De Gata a débuté les travaux route des Barres le vendredi 1er juillet. Suite aux orages, il convient de prévoir des curages de fossés sur la commune. Suite à la demande de riverains pour l'aménagement d'un passage piéton au carrefour de Sagy et après avoir pris contact avec la DRI, il semble très difficile de le mettre en place en raison des contraintes réglementaires.

**Point sur la future intercom :**

M. le Maire explique que la PLU Intercommunal est lancé, les premières réunions le 5 juillet pour le diagnostic agricole et le 7 juillet pour le diagnostic territorial. Il rappelle que le PLUI est un document d'urbanisme, il permet de construire un projet de territoire partagé en tenant compte des spécificités, il veille à la qualité paysagère et maintient un équilibre entre différentes zones pour un aménagement raisonné de l'espace.

M. le Maire précise que la commune dans la nouvelle intercom perdra un délégué.

### **Devis numérotation des habitations :**

M. Le Maire présente le devis de La Poste concernant la numérotation des habitations. Ce devis est constitué de plusieurs modules en fonction des besoins de la commune il s'élève à 1 424,00 € HT. Les plaques ne sont pas comprises dans ce devis et leur élaboration sera confié à un autre prestataire (coût 615 € HT pour 200 plaques). Les membres du Conseil souhaitent un deuxième devis.

### **Délibérations diverses :**

Le Sivom du Mâconnais a restitué à la Commune la compétence « chemins de randonnée » qui faisait partie de la charte. Cette compétence relevant du tourisme, le Maire propose de la transférer à la Communauté de Communes dans les compétences obligatoires dans la partie « Développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté ». Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le transfert de la compétence « Signalisation et promotion des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) » dans les statuts de la Communauté de Communes.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté de projet de périmètre transmis par la Préfecture le 18 avril 2016. Le Conseil Municipal, après avoir voté, avec 7 voix contre et 2 abstentions, refuse l'arrêté de projet de périmètre proposé par M. le Préfet. Le Conseil Municipal considère que cet arrêté est une décision administrative sans alternative.

Monsieur le Maire explique que vu la délibération du 11 avril 2015 relative à l'adhésion de la commune de Cruzille à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ; vu l'article 6 des statuts de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire approuvés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010, précisant les modalités de sortie d'un membre de l'Agence : « Tout membre peut demander son retrait de l'Agence en produisant la délibération de l'organe compétent au plus tard le 30 septembre de l'exercice en cours. Cette demande est examinée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 14 des présents. Le retrait est effectif au 1er janvier de l'année suivante. En cas de retrait volontaire, le retour ne sera possible que 3 ans après. » Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le retrait de la commune de Cruzille de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à compter du 1er janvier 2017 et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

### **Recensement :**

Le recensement de la population communale aura lieu début 2017. M. Renard Maxime a été nommé coordonnateur pour cette action. Un agent recenseur sera recruté en fin d'année, un appel à candidature sera lancé.

### **Questions diverses :**

- ✓ Salle communale : la gestion de la salle communale sera revue lors de la réunion du Conseil Municipal de septembre.
- ✓ Mme Dutartre demande s'il est possible de mettre le chemin du bois de buis sans issue. Ce chemin n'étant pas une impasse cela n'est pas possible. Elle demande également si les démarches ont été effectuées pour la ruine à Sagy, M. le Maire a contacté le propriétaire qui doit faire le nécessaire.
- ✓ M. Christophe Point renouvelle sa demande concernant une haie des cyprès rue des Moines qui empiète sur la voie publique et qui devient envahissante.

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET

